

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2025

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

Excusés : Mmes Jamet, M. Rattier,

Secrétaire de séance : Mme de Saint-Seine

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrées.

Ordre du jour de la séance

- Décision modificative au budget n° 2
- Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une bâche incendie aux lieux-dits « La Guichèterie, La Varenne et La Haute-Pommerie»
- Demande de subvention DETR – installation d'une bâche incendie
- Modification des statuts du SIEIL
- Demande de subvention CFA BTP Saint-Pierre-des-Corps
- Demande de subvention CFA Chambre de métiers de Joué-les-Tours

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :

Décision n° 21 2025 : Un virement de crédit a été réalisé en section d'investissement pour permettre le règlement des frais d'annonces d'insertion dans la presse dans le cadre de la révision du PLU :

Section	Opération	Article	Dépenses
Investissement	123 – voirie	2151	- 1675.00
	120 – matériel	2188	- 73.00
Investissement	166 – Révision du PLU	2033	+ 1748.00

N° 2025-34: DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET**7.1- Finances locales – décisions**

La maire indique qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget :

Des ouvertures de crédits sont nécessaires :

- La réalisation des amortissements d'immobilisations de l'année 2025 (au prorata temporis).
- La réalisation des amortissements de subventions reçues

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 25 mars 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires pour procéder à l'amortissement d'immobilisations prévu dans le cadre de la M57,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif comme indiqués ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative au budget :
 - **Le budget est modifié comme suit :**
 - **Ouverture de crédits**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 Compte 6811 – Dotations aux amortissements	+ 493.94	
Chapitre 042 Compte 777 – Amortissement subvention d'équipement		+1337.6
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 843.66	

Investissement	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Compte 28188 – amortissement autre		+ 417.43
Chapitre 040 Compte 28152 – amortissement autre		+ 76.51
Chapitre 040 – Compte 13912	+ 400.00	
Chapitre 040 – Compte 13913	+ 937.60	
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement		+ 843.66

N° 2025-35: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UNE BACHE INCENDIE AUX LIEUX-DITS « LA GUICHERETIE, LA VARENNE, LA HAUTE-POMMERIE »

3.6 Domaine et patrimoine- actes de gestion du domaine privé

La maire rappelle le projet d'installation d'une bâche incendie pour couvrir les hameaux suivants : La Guichèterie, La Varenne et La Haute-Pommerie.

L'installation de cette bâche permettra de couvrir ces hameaux d'une protection incendie conforme au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, et d'autoriser différents projets d'agrandissement et de construction.

Un accord a été trouvé avec M. et M. Moreau, pour installer la bâche sur une partie du terrain leur appartenant, cadastré ZL n° 73 (pour une emprise au sol totale de 150 m2)

Vu règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Indre-et-Loire, approuvé par arrêté préfectoral du 27 octobre 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2225-7,

Considérant que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-32, la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité du maire,

Considérant que la défense extérieure contre l'incendie sur les lieux-dits – La Varenne, La Guichèterie et La Haute-Pommerie, doit être mise en conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain, cadastré ZL n°73 entre la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et M. et Mme MOREAU, pour l'installation d'une bâche incendie.
- **Autorise** la maire à signer la convention et tous les actes et documents afférents.

N° 2025-36: AMENAGEMENT D'UNE BACHE INCENDIE AUX LIEUX-DITS « « LA GUICHERETIE, LA VARENNE, LA HAUTE-POMMERIE »» - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

7.5 Finances locales – subventions

La maire rappelle le projet d'installation d'une bâche incendie aux lieux-dits « La Guichèterie, La Varenne et La Haute-Pommerie », afin de couvrir ces hameaux d'une protection incendie conforme au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. L'installation de cette bâche permettra d'autoriser différents projets d'agrandissement et de construction.

Ces travaux pourraient être pris en charge par l'Etat au titre du programme DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 60 % du montant des travaux H.T. Il est proposé de déposer une demande de subvention.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses Intitulé de l'opération	Montant H.T en €	Recettes		
		Sources	Montant	Taux
Installation et fourniture d'une bâche incendie	8 986.00 €	DETR	5 391.60 €	60 %
		Autofinancement	3 594.40 €	40 %
Total des dépenses	8 986.00 €	Total des recettes	8 986.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération d'installation d'une bâche incendie aux lieux-dits « La Guichèterie, La Varenne et La Haute-Pommerie » et les modalités de financement.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel.
- **Autorise** le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025-37: MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL POUR 2025 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL

5.7 Intercommunalité

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la Communautés de communes du Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Eclairage public du SIEIL

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Vu la demande de transfert de compétence Eclairage public au SIEIL et sa validation par le comité syndical du 7 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

N° 2025-38 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BTP DE SAINT-PIERRE DES CORPS

7.5 Finances locales - subventions

Le centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire demande une subvention pour un apprenti domicilié dans notre commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **Accepte** de verser une subvention de 80 € au centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire.

N° 2025-39 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE JOUÉ-LÈS-TOURS

7.5 Finances locales - subventions

Le centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours demande une subvention pour un apprenti domicilié dans notre commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 80 € centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours.

Questions diverses

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et création de deux PDA (Périmètre Délimités de Abords)

L'enquête publique pour la révision du PLU et la création de deux PDA est en cours. Elle se déroule du mercredi 12 novembre au vendredi 12 décembre.

La commune a reçu différents avis des personnes publiques associées (PPA) : Département, Communauté de communes Loches Sud Touraine, Chambre d'agriculture, MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), Les Services de L'Etat, CDPENAF (Commission départemental de protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

L'avis des services de l'Etat est défavorable. Plusieurs points sont à revoir, notamment :

- Des incompatibilités fortes entre le règlement écrit et les OAP
- La consommation des espaces naturels et agricoles et forestiers peut être optimisée. Discussion sur l'opportunité du STECAL de « La Place »
- Le dossier comporte plusieurs facteurs de fragilité juridique, notamment l'absence de bénéficiaires sur la liste des emplacements réservés.

Une réunion de travail a eu lieu le lundi 17 novembre avec M. Norrito, Cabinet SCALE – un compte-rendu sera établi par M. NORRITO avec les différentes réponses proposées aux PPA.

Une réunion technique est organisée le mercredi 26 novembre à la DDT pour échanger sur ces éléments.

Fissures city-stade

Des fissures sont apparues au niveau de l'enrobé du city stade.

Une visite sur place a eu lieu le lundi 17 novembre avec le cabinet Urba 37 et l'ent. VERNAT.

Le maître d'œuvre, Urba 37 doit transmettre un compte-rendu avec des photos.

L'ent. va combler les fissures. Des photos seront prises après travaux.

Point raccordement fibre

Point sur la situation actuelle de la commune :

Prises à réaliser : 424

Prises éligibles : 417 soit 98 %

Clients raccordés : 233 – 55 %

Raccordements complexes – en recherche de solutions technique : 23.

Plusieurs secteurs nécessitent une intervention de Val De Loire Fibre, notamment au niveau de la Rue de la Demmennerie.

Val de Loire Fibre a indiqué que la commune n'était pas prioritaire pour ces travaux. Les communes prioritaires sont celles qui sont concernées par l'arrêt du cuivre.

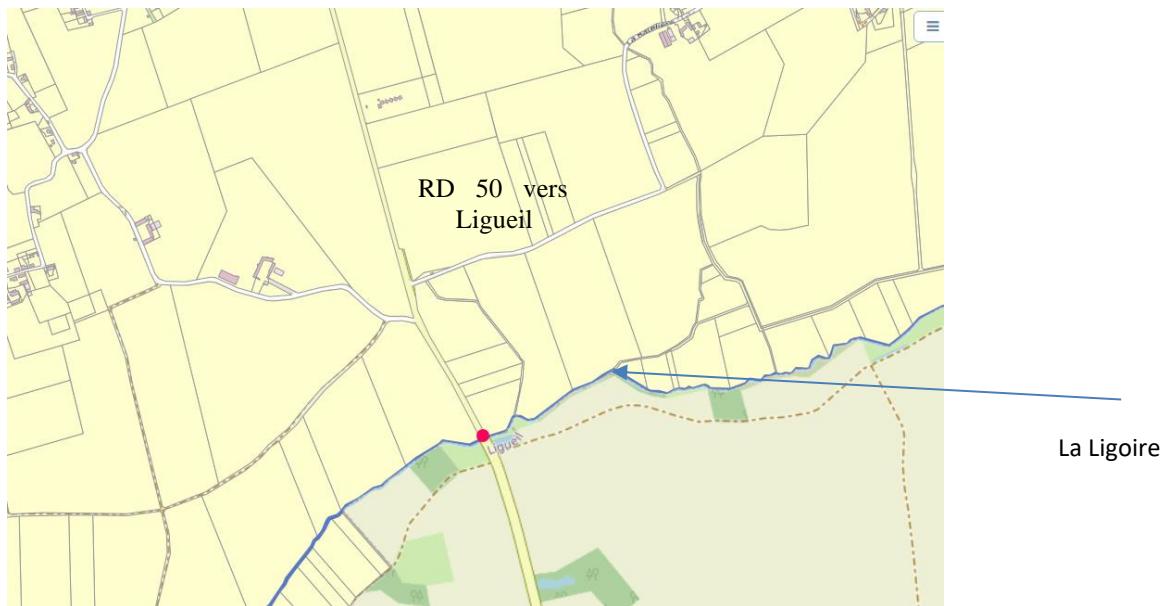
Commission voirie

Un Doodle sera réalisé pour fixer une date de la commission Voirie – début décembre.

Installation de banquettes sur les ouvrages d'art départementaux

Dans le cadre de la protection de la loutre d'Europe, un aménagement a été réalisé (au niveau de la Ligoire) par le département – de type passerelles en bois pour diminuer le risque de collisions routières.

Dans les années à venir, les pièges photos seront posés pour étudier le passage des mammifères sur cet aménagement.



Conférence et remise des prix départementaux du label "Villes et Villages Fleuris"

Invitation du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT) le lundi 24 novembre 2025 à la Maison des Sports à Parçay-Meslay à 14 h.

La commune sera excusée.

Congrès des maires

Le congrès des maires aura lieu le mercredi 3 décembre

Inscription – date limite le 21 novembre

Salle des fêtes

Différents travaux sont à réaliser :

Peinture des portes et fenêtres extérieures

Refixer le support du rideau – porte de secours côté scène

Installer une rambarde au niveau de l'escalier - accès intérieur entre la salle des fêtes et la salle Saint-Martin

Refaire l'inventaire de la vaisselle – compléter l'achat de pichets (au moins une par table)

Revoir la programmation du chauffage le mardi dans la salle Saint-Martin – augmenter la température à 20°

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

Le mardi 16 décembre à 20 h 30

Le mardi 20 janvier à 20 h 30

Le mardi 17 février à 20 h 30

Le mardi 10 mars à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2025_34	Décision modification au budget n° 2
2025_35	Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une bâche incendie aux lieux-dits : La Guichèterie, La Varenne et La Haute-Pommerie
2025_36	Demande de subvention DETR – installation d'une bâche incendie
2025_37	Modification des statuts du SIEIL
2025_38	Demande de subvention du CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps
2025_39	Demande de subvention du CFA Chambre des métiers de Joué-lès-Tours

Liste des membres du conseil municipal du 18 novembre 2025

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonièvre Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Présente
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin